



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 24
Nombre de suffrages exprimés : 24

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 février 2018

Présents : Christian DUMAS, Amand JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h56

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DL.18.005 - Rapport d'Orientation Budgétaire – Budget Ville

Christian DUMAS expose :

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales Territoriales, le maire doit, chaque année, présenter au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Conformément au même article du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2018 sont précisément définies dans le rapport de synthèse annexé à la présente délibération, laquelle constitue le support du débat d'orientation budgétaire 2018 de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Locales Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1,
Vu le rapport sur les orientations budgétaires d'Ingré annexée à cette délibération,

Après présentation en commission « Finances Ressources Humaines » du 31 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2018 et sur la base du rapport annexé à la délibération,

Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON ne souhaitent pas prendre part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal **prend acte** des propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 16 février 2018.

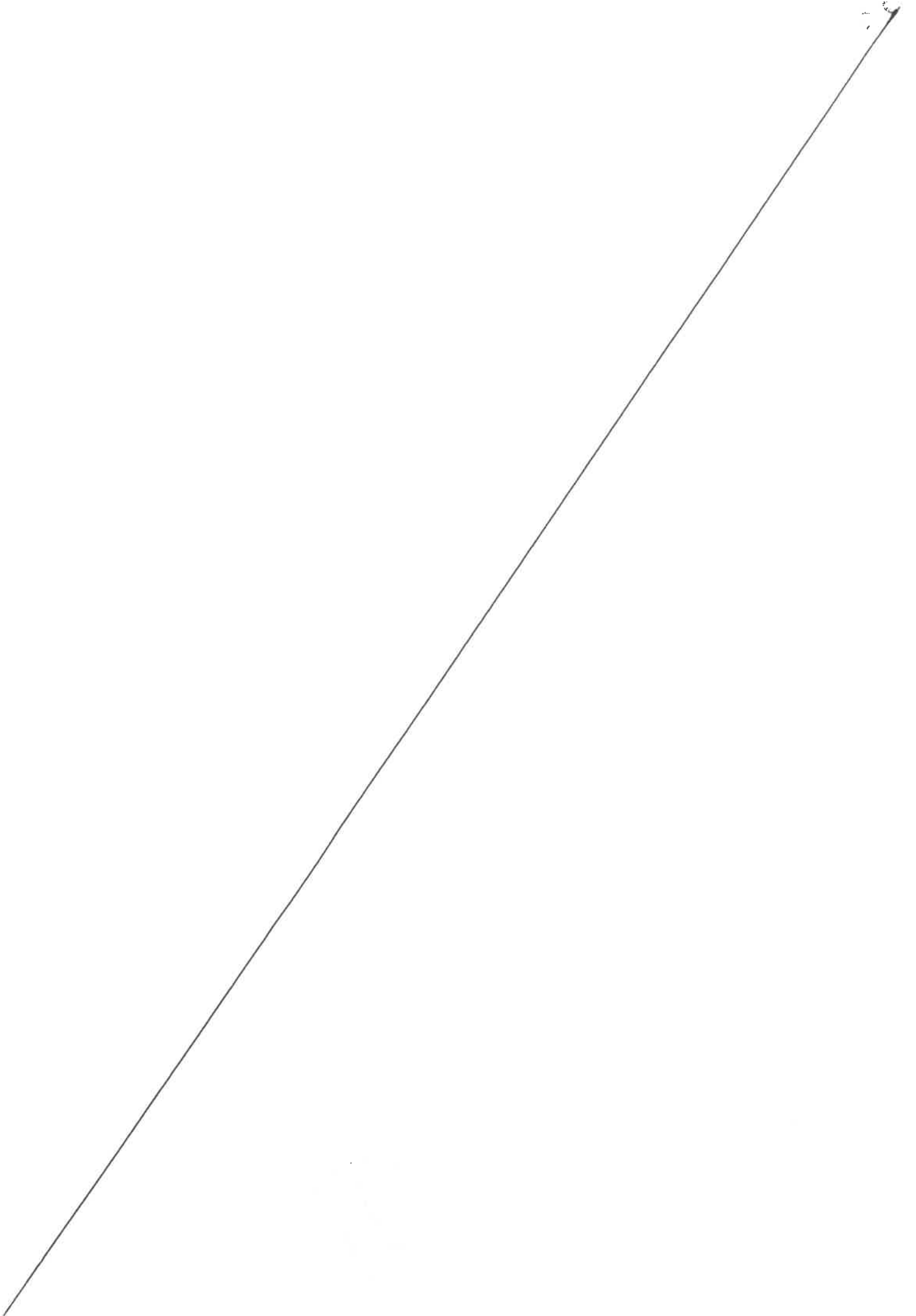
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 19 février 2018

Publication le : 13 février 2018

Notification le : 13 février 2018



Le Maire
Christian DUMAS.



Acte à classer**DL-18-005**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-02-19T11-50-21.00 (MI209685604)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20180213-DL-18-005-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Rapport d'orientation Budgétaire - budget ville

Date de décision : 13/02/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Débats d'orientation budgétaire.Acte : DL.18.005-FIN-Rapport d'Orientation Budgétaire - Budget Ville.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/02/18 à 11:50

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 19/02/18 à 11:50

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 19/02/18 à 11:56